

# *Projet pédagogique*

*ALSH de Coudoux*

*Enfants de 3 à 12 ans*

*Espace Enfance Roger Cotella*

*2015-2016*



*Rue des écoles*

*13111 Coudoux*

# Sommaire

<b>I) Introduction</b>	<b>p.3</b>
<b>II) Contexte</b>	<b>p.4</b>
a) Le lieu	p.4
b) Activités et séjours	p.4
c) Organisation générale	p.6
<b>III) Objectifs</b>	<b>p.7</b>
a) Les objectifs éducatifs de L.E.C Grand Sud	p.7
b) Les objectifs pédagogiques	p.7
c) Moyens	p.9
<b>IV) le cadre de référence</b>	<b>p.10</b>
a) le choix du jeu	p.10
b) la notion de citoyenneté	p.11
c) le vivre ensemble	p.11
<b>V) fonctionnement et organisation</b>	<b>p.13</b>
a) journée type	p.13
b) sécurité	p.13
<b>VI) l'accueil au quotidien</b>	<b>p.19</b>
<b>VII) rôle de l'équipe</b>	<b>p.24</b>
a) les animateurs	p.24
b) l'assistant sanitaire	p.24
c) la direction	p.25
d) les réunions	p.26
e) Évaluation des animateurs	p.26
<b>VIII) Critères d'évaluation</b>	<b>p.27</b>
<b>IX) Conclusion</b>	<b>p.28</b>

## *I) Introduction*

L'équipe pédagogique est constituée de tous les adultes (direction, animation, personnels), et met en œuvre le projet pédagogique. Cette équipe est garante du projet éducatif de l'organisateur Loisirs Éducation et Citoyenneté Grand Sud, et contribue par ses compétences, à en assurer le bon déroulement. Une bonne gestion du rôle de chacun garantit un accueil des enfants en toute sécurité.

L'équipe d'animation doit prendre en compte chaque enfant en tant qu'individu à part entière, avec ses spécificités, ses facultés, ses besoins. Elle pose un cadre sécurisé qui permet à chacun de se responsabiliser dans une démarche de construction personnelle, en termes de savoirs et de potentiels.

## II) Contexte

### a) Le lieu

La commune de Coudoux est située dans le département des Bouches-du-Rhône et la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Elle fait partie de la communauté d'agglomération du pays d'Aix.

Coudoux est un village de 13 km<sup>2</sup> entouré au Nord par des collines et au Sud par le fleuve Arc. La commune de Coudoux se situe à mi-chemin entre Aix-en-Provence (17 km) et Salon de Provence (20 km). Le village est voisin de Velaux, Ventabren et la Fare-les-Oliviers.

Coudoux compte environ 3392 habitants, ses habitants sont appelés Coudoucens.

Le public que nous allons accueillir sur notre structure est âgé de 3 à 12 ans.

L'effectif prévisionnel des enfants que nous allons accueillir est de 80, réparti de la façon suivante :

- Pour les moins de 6 ans : 32
- Pour les 6/12 ans : 48

### b) Activités et séjours

- Les activités :

Le programme d'activité sera préparé en collaboration avec l'équipe d'animation, les parents et les enfants, en fonction de l'âge. Différents thèmes seront abordés pour permettre la découverte et l'apprentissage du monde qui nous entoure.

Les activités dominantes qui permettront de répondre aux objectifs fixés seront :

- **Activités sportives :**

Elles permettent aux jeunes de développer leur esprit d'équipe et l'envie de se surpasser. Il faudra les initier à la pratique d'activités sportives multiples et variées aussi bien collectives qu'individuelles.

- **Activités manuelles et artistiques :**

Elles permettent aux jeunes de se familiariser avec les différents matériaux et différentes techniques afin de développer leur imagination et leur créativité (élaboration d'une activité précise, laisser le choix de créer à partir d'un thème).

➤ **Grand jeu / journée à thème :**

Moment convivial permettant sur une journée de s'évader à travers une trame que l'équipe devra construire. Ils peuvent être la concrétisation d'une multitude d'activités réalisées sur la semaine.

➤ **Jeu de société / Jeu de coopération / petits jeux...**

À des moments précis de la journée (matin, début d'après-midi, soir). Ces activités seront mises en place afin de revenir au calme après les temps forts. Elles sont également un moment qui privilégie l'autonomie, la prise d'initiative.

➤ **Sorties**

Culturelles ou de loisirs, les sorties sont des moments privilégiés pour découvrir de nouveaux horizons et permettre de réaliser en groupe des activités inhabituelles.

Ceci est une énumération d'activités possibles et ce qu'elles doivent apporter aux jeunes dans leur finalité. D'autres existent et peuvent être utilisées en fonction des compétences de l'équipe d'animation (activités culinaires, musicales...).

Le programme d'activités sera réalisé en collaboration avec l'équipe de direction, d'animation et une participation des jeunes.

- ***Les séjours :***

Nous proposerons au cours de l'année, des séjours et minis camps pour les enfants fréquentant le centre de loisirs.

Les séjours de plus de quatre nuits seront encadrés par un directeur et au moins un animateur et seront destinés aux enfants de plus de 6 ans.

Les minis camps, d'une à trois nuits, seront encadrés par deux animateurs au moins, dont un diplômé BAFA, et se dérouleront à moins de deux heures du centre de loisirs ; ils seront proposés aux enfants de 4 à 10 ans.

### c) Organisation générale

#### Vacances scolaires :

Les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs peuvent être inscrits soit :

- en demi-journée avec ou sans repas
- en journée repas
- en journée sans repas

**Cette souplesse d'inscription impose une vigilance dans la gestion du groupe au quotidien.**

Il faudra toujours **être attentif** à la personne qui récupère l'enfant et **vérifier** en cas de doute si la personne est **autorisée à reprendre l'enfant**.

#### Période :

De septembre 2014 à août 2016

#### Horaires :

L'accueil des enfants se déroule de façon échelonnée :

- le matin de 7h30 à 9h30
- Fin de matinée de 11h30 à 12h00
- l'après-midi de 13h30 à 14h00
- Le soir de 16h30 à 18h30

Une journée complète se déroule de 7h30 à 18h30.

#### Les mercredis :

Suite à la nouvelle réforme des rythmes scolaire les enfants sont désormais accueillis sur le centre de loisirs de 13h00 à 18h30.

### **III) Objectifs**

#### **a) Les objectifs éducatifs**

Garantir la sécurité affective, morale et physique de l'enfant.

➤ Cf. *Projet Éducatif de l'association LEC GS consultable sur site.*

#### **b) Les objectifs pédagogiques**

Les objectifs ci-dessous sont des orientations que l'équipe cherchera à appliquer au mieux dans sa fonction d'animation. L'atteinte de ces objectifs passera nécessairement par la communication, l'échange, le partage des compétences et la reconnaissance du public.

**- Découvrir l'apprentissage de la collectivité et la notion de règle.**

L'objectif permettra aux enfants de vivre ensemble aux rythmes qui leur conviennent et de pratiquer des activités communes dans le respect de chacun, des locaux et du matériel mis à leur disposition.

La place de chaque enfant devra être prise en compte concernant ses choix, envie et désirs tout en permettant la compréhension de la dimension collective dans laquelle il se trouve et favoriser la notion de règles qui doivent être appliquées pour un fonctionnement de chacun dans une collectivité. Cela passera par l'attribution de repères nécessaires à chacun.

**- Permettre le développement de l'enfant et son expression par le biais de l'activité.**

Cet objectif permettra l'élaboration d'activités qui permettront l'épanouissement physique, intellectuel et moral des enfants que nous accueillons.

Il sera privilégié la mise en avant des compétences de chaque enfant et la valorisation de ses capacités. Des activités seront proposées dans un cadre sécurisé qui favoriseront :

- L'éveil
- L'expression
- La découverte
- L'initiative

Les différentes actions proposées sont en vue d'une acquisition de l'autonomie des enfants que nous accueillons.

- **Favoriser l'accès à l'autonomie.**

Cet objectif se réalisera par un accompagnement de l'équipe d'animation dans l'apprentissage de l'autonomie des enfants au quotidien (bien sûr autonomie ne signifie pas laisser les enfants livrés à eux-mêmes). Cette notion bien que complexe sera un travail à réaliser au quotidien pour apporter aux enfants cette autonomie qu'elle soit physique, intellectuelle ou morale.

- **Travailler sur des projets collectifs et partenariaux.**

Cet objectif devra permettre de ne pas rentrer dans un système occupationnel, mais bien de permettre aux enfants d'être inscrits dans un projet commun où chacun apportera ses idées, ses choix et bénéficiera des connaissances acquises lors des ateliers proposés.

Cela permettra à l'enfant de mettre en avant ses aptitudes et de trouver sa place dans la réalisation et la concrétisation de projet d'animation, d'événements.

- **Intégrer les parents dans le projet de l'ALSH.**

Cet objectif vise à rassurer les parents qui inscrivent leurs enfants à l'accueil de loisirs. Cela passera par la communication et les échanges entre l'équipe d'animation et les familles pour apporter des éléments concrets sur :

- Le fonctionnement
- Les activités
- La place de leur enfant dans l'accueil loisirs

Cet objectif favorisera l'implication des parents sur certains événements et temps forts de l'accueil et de constituer un groupe de parents qui pourra proposer des idées et donner un avis sur le fonctionnement de l'accueil de loisirs en vue de l'améliorer au quotidien.

- **Favoriser les échanges entre les enfants de L'ALSH et la structure jeunesse.**

Cet objectif vise à créer une passerelle qui permettra aux enfants de 10 à 12 ans du centre de loisirs de se déplacer sur le centre jeunesse et participer à des activités commune.

Cela permettra également de créer une continuité entre l'ALSH et le CAJ de Coudoux.

Cet accueil de loisirs sera un *espace d'intégration, d'exploration* soutenu par *des valeurs* : ouverture vers les autres, liberté d'expression, laïcité, éducation populaire....

L'ensemble de ces objectifs devra permettre aux enfants d'acquérir différentes bases mais également de se sentir à l'aise dans la structure où ils vont évoluer. Différentes notions lui seront ajoutées et une attention particulière lui sera portée au quotidien par le biais de l'équipe d'animation.



Voici une énumération de nos intentions dans la pédagogie que nous mettrons en place les mercredis ainsi que durant les vacances scolaires dans le centre qui va accueillir les enfants de Coudoux :

- l'enfant trouve sa place dans un groupe au sein d'une collectivité.
- l'enfant acquiert un rythme qui lui convienne.
- l'enfant est accompagné sur des notions d'hygiène et de santé.
- l'enfant développe sa concentration et sa créativité.
- la notion de choix individuel et collectif.
- Initier les enfants à la découverte d'activités sportives et manuelles, individuelles et collectives.
- réalisation de projets communs selon les aptitudes de chacun.
- mise en place de temps forts en groupe avec participation des parents sur certains événements.
- découverte et pratique d'activités de loisirs ou culturelles à l'extérieur du village

### c) Les moyens

#### ▪ Les moyens humains

- Directeur, diplômé BPJEPS, BAFD, BAFA.
- Directeur adjoint.
- animateur permanent St BAFA référent des 10/12 ans.
- animateur permanent diplômé BAFA, stagiaire BAFD, référent des 7/9 ans.
- Animatrice permanente diplômée BAFA, référente des 3/5 ans.
- Des animateurs diplômés, stagiaires, bénévoles, non-diplômés occasionnels en fonction des inscriptions (animateurs vacataires en contrat CEE).
- Agent de restauration et d'entretien des locaux.

#### ▪ Les locaux

- un bureau,
- un petit jardin,
- toilettes filles et garçons pour les élémentaires,
- un toilette adulte,
- un toilette mixte pour les maternelles,
- une grande salle d'activité,
- une salle bibliothèque,
- une salle ludothèque,
- une salle de jeux libre,
- une salle à l'étage pour la sieste et les jeux d'expression,
- Une grande cours,
- L'accès au cours des écoles (élémentaires et maternels).

## *IV) Le cadre de référence : le Projet Éducatif Local*

Le **Projet Éducatif Local** a exprimé des objectifs et des orientations éducatives fortes articulées autour : « *d'un principe humaniste fondamental : La reconnaissance de la valeur inestimable de chaque individu, et la richesse qu'il apporte à son entourage ainsi qu'à la société toute entière. Cette richesse ne se quantifie naturellement pas monétairement mais socialement.* »

Ainsi notre proposition de gestion de l'ALSH s'inscrira dans les objectifs du **PEL** en :

- favorisant l'accès de tous à la structure et à ses activités ;
- donnant de la cohérence dans les projets notamment dans le respect du rythme des enfants ;
- favorisant dans le projet de structure des objectifs d'ouverture et d'enrichissement culturel, sportif, de sensibilisation à l'environnement et au développement durable ainsi qu'à la citoyenneté ;
- créant dans les projets et dans le quotidien des conditions d'échanges intergénérationnels ;

En adéquation avec les orientations éducatives attendues et renforcées du PROJET ÉDUCATIF de LE&C Grand Sud nous développerons :

### a) **Le jeu** :

Le jeu est essentiel dans la mesure où il permet de se projeter dans un univers de fiction où tout est possible...

Dans le jeu et plus particulièrement dans le libre jeu, c'est l'enfant qui maîtrise le développement du jeu, c'est lui qui décide. Le jeu dans ce contexte rétablit une possibilité de décision et ainsi une position plus active de l'enfant.

Une des caractéristiques du jeu est que l'échec n'est pas une sanction : en effet on recommence autant de fois qu'on le désire, on peut effacer l'échec, comme deux joueurs d'un jeu de société peuvent jouer et recommencer une autre partie.

L'activité créative est la quête de soi. La quête de soi, et donc la construction de la personnalité, passeraient par la possibilité pour l'individu de créer. L'action de jouer est un acte constitutif de la personnalité car elle fait entrer le sujet dans la création.

Le jeu comme support de la relation éducative, de la communication verbale et non verbale. Il est évident que l'essentiel de la relation éducative passe par le langage et la communication ; Or, bien souvent les enfants ont des difficultés à s'extérioriser et à communiquer avec les autres et le jeu sert très souvent de support à la relation. De plus, on observe que plus les activités sont libres, plus les contacts sociaux sont intenses.

Le jeu stimule les apprentissages. Jouer reste l'occasion d'apprendre ; c'est un outil, un moteur pour les apprentissages et une façon vivante de les approfondir. En jouant l'enfant ne se rend pas compte qu'il apprend et la transmission de savoirs est d'autant plus facile.

### **b) La notion de citoyenneté**

Aujourd'hui nous devons « *concevoir une citoyenneté valant pour tous les âges de la vie et qu'à l'instar de l'éducation, on pourrait qualifier de permanente. Cette citoyenneté évolutive* » s'applique notamment « aux mineurs dans leur double statut :

- Celui de personne sociale, reconnue d'emblée comme déjà douée d'autonomie. (enfants citoyens).
- Celui de futur adulte en cours de formation. (citoyen-enfant). »

### **c) Vivre et faire ensemble :**

« *En favorisant la compréhension des enfants entre eux, celle des enfants et des adultes, la participation effective des jeunes à la vie à la collectivité auxquelles ils appartiennent peut créer un climat plus serein* ».

Elle peut également permettre aux jeunes d'acquérir quelques repères indispensables pour se situer dans le temps, dans l'espace et parmi les autres.

Elle peut enfin, en les confrontant à des réalités et à des situations problèmes, permettre aux enfants de donner du sens à ce qu'ils font. Ces exercices, « grandeur nature » constituent un apprentissage et un entraînement à la vie sociale qui sont certainement aussi importants pour la formation de la personne que pour la formation du citoyen.

L'apprentissage de la citoyenneté peut contribuer à la résolution de quelques problèmes de notre société tel que l'incivilité, la violence, le désengagement, etc.

A priori, les enfants exercent leur citoyenneté à l'école, au sein de la cellule familiale et durant leurs temps libres ; ils découvrent les avantages et les inconvénients du *vivre-ensemble* et du *faire ensemble* en collectivité, au contact des autres et par la confrontation.

Il nous faut, en tant qu'équipe pédagogique, parvenir à transmettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté, que les enfants parviennent à comprendre et à penser les éléments qui les concernent, c'est-à-dire eux, les autres et leur environnement pour favoriser le mieux vivre ensemble et donc la cohésion du groupe social.

Pour y parvenir il semble primordial de travailler sur les aspects suivants :

- **Soi et l'estime de soi** : la nécessité tient au fait de l'identification parmi les autres, que les enfants acceptent qu'ils puissent avoir de la valeur, de l'estime et donc qu'il leur est légitime d'échanger avec les autres d'égal à égal.
- **Les autres** : être reconnu par les autres, avoir une place autorisée par le groupe social et donc permettre de s'ouvrir aux autres.
- **L'organisation de ce qui les entourent** : comprendre la structure de leur environnement, la systémie d'acteur dans laquelle ils se trouvent, et agir sur leur environnement social.

Notre action éducative doit permettre le développement des potentialités des enfants accueillis, et du relationnel face à un individu et au sein d'un groupe.

Toutes ses influences auxquelles ils sont confrontés doivent être exploitées pour permettre aux enfants de tirer profit de leur histoire et de leurs expériences afin de comprendre leur environnement; notre devoir est donc de veiller au développement de leur esprit critique, de leur capacité à analyser, à réfléchir et à comprendre pour construire et choisir leurs opinions et leurs valeurs.

## V) *Fonctionnement et organisation*

### a) Une journée type

**7h30-9h30** : Accueil des enfants, espace d'autonomie

**9h30-11h30** : Ateliers d'apprentissages, ateliers d'expression, jeux sportifs

**11h30-12h00** : Temps d'hygiène

**12h00-13h30** : Repas

**13h30-14h30** : Accueils des enfants, temps calme

**14h30-16h00** : Sortie, grand jeux, ateliers d'apprentissages, Ateliers d'expression

**16h00-16h30** : Goûter

**16h30-18h30** : Ateliers d'apprentissages, ateliers contes et chants, espace d'autonomie

### b) Sécurité

#### ▪ La responsabilité de l'équipe d'animation

- **Responsabilité morale** : les parents nous ont confiés une mission essentielle, qui est de veiller à la sécurité matérielle et affective de leurs enfants. Il nous appartient donc de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les risques d'accidents soient limités.
- **Responsabilité civile** : il est essentiel que notre vigilance soit constante afin que notre comportement d'animateur puisse être comparé à celui d'un « *bon père de famille avisé et prudent* ».
- **Responsabilité pénale** : Il est important de connaître la réglementation en vigueur pour l'encadrement des centres et notamment pour la pratique d'activités à risques.

**Il nous appartient donc d'être vigilants en matière de sécurité, à :**

- **Limiter les risques d'accidents.**
- **Agir toujours dans le cadre des lois et des réglementations en vigueur.**

### ▪ Les locaux

Chaque animateur doit avoir à l'esprit la dangerosité potentielle que représentent les locaux et le mobilier. Nous devons donc faire preuve de bon sens dans leur utilisation.

### ▪ L'utilisation du matériel

L'animateur doit connaître les spécificités du matériel et des matériaux qu'il utilise avec les enfants afin d'éviter les accidents. Il est indispensable de lire les notices d'utilisation disponibles. Les animateurs devront veiller à ce que chacun fasse attention à son matériel et à celui des autres et s'en occupe afin de le récupérer dans l'état.

### ▪ Le comptage des enfants

La sécurité passe pour l'animateur par un comptage systématique des enfants.

L'appel permet de compter les enfants et de vérifier s'ils sont tous présents. C'est aussi le moment où l'on peut prendre le « *pouls* » du groupe (agitation, fatigue), où l'on propose les activités, et où on annonce les compositions des groupes ou les diverses informations relatives à leur journée.

### Petite synthèse sur la sécurité :

- Une attention particulière est demandée afin de respecter la sécurité **physique, intellectuelle et affective** des enfants que nous accueillons.
- En tant qu'animateur votre rôle est également de veiller à ce que **les activités proposées aux enfants** soient **adaptées** à chaque tranche d'âge et qu'elles soient bénéfiques à son **développement** ainsi qu'à son **épanouissement** personnel.
- Soyez très **attentif au matériel** utilisé et à **l'environnement** dans lequel doit se dérouler l'animation pour que celle-ci ne présente aucun danger.
- Faites très attention lors des départs des enfants que la personne qui vient les reprendre soit bien inscrite sur **l'autorisation de reprise**. En cas de doute, il faut **informer le directeur**.
- De même tout signe qui pourrait vous interroger sur **le bien être physique et psychologique** de l'enfant sont à signaler à la direction.
- Afin de respecter **la sécurité en cas d'incendie** une préparation sera nécessaire avant l'ouverture du centre pour définir les rôles de chacun.

▪ **Le plan canicule**

**Sensibilisation et information :**

- Éviter le soleil et rester à l'ombre.
- Porter des casquettes.
- Mettre de la crème solaire.
- Éviter les sorties et activités aux heures les plus chaudes (de 12h00 à 16h00).
- Boire de l'eau.
- Mettre en place des activités rafraichissantes (jeux d'eau).
- Coucher les enfants pendant la sieste.

▪ **Mixité**

Les accueils avec hébergement sont organisés de façon à permettre aux filles et aux garçons âgés de plus de six ans de dormir dans des lieux séparés, et chaque mineur accueilli disposera d'un moyen de couchage individuel.

L'hébergement des personnes qui assurent la direction ou l'animation de cet accueil permet les meilleures conditions de sécurité des mineurs.

▪ **Substance interdite**

L'alcool, le tabac, la drogue sont interdits.

▪ **Le suivi sanitaire**

Il consiste, sous l'autorité de la direction, à :

- Assurer le suivi des traitements médicaux par la tenue du registre des soins dispensés.
- Organiser l'infirmierie et gérer les petits soins au quotidien, tenir à jour les trousseaux de premiers soins.
- Informer les membres de l'équipe de l'existence d'allergies.
- S'assurer de la remise, pour chaque mineur, des renseignements médicaux.
- Recueillir et distribuer les traitements médicamenteux.
- Porter secours et mettre en œuvre les premiers gestes en cas d'accident.

▪ **La trousse à pharmacie**

La trousse à pharmacie devra être vérifiée et emmenée lors de chaque sortie de la structure ;

Elle comporte : un antiseptique, des compresses stériles, une pince à épiler, une pommade contre les coups, des pansements, des gants, une paire de ciseaux, une bande, un thermomètre, une crème pour piqure d'insecte, un carnet, un stylo et une carte téléphonique. Chaque incident devra être consigné dans le carnet puis reporté dans le registre d'infirmierie.

- **Le projet d'accueil individualisé (PAI)**

Il est demandé par les parents des enfants souffrant d'une allergie, notamment alimentaire, de trouble respiratoire ou de toute autre maladie nécessitant la prise régulière de médicament ou de contrôle particulier (diabète). Il est élaboré par le médecin de l'enfant et comporte la conduite à tenir en cas de crise (asthme) ou le régime alimentaire spécifique de l'enfant.

**NE JAMAIS DONNER DE MÉDICAMENTS SANS AVOIR AU PRÉALABLE APPELÉ LE 15 OU LE 112.**

- **Repas et équilibre alimentaire**

Le suivi sanitaire des mineurs accueillis contribue à leur bien être dans la collectivité. L'alimentation conditionne la santé physique et psychologique de l'individu. La qualité de cette alimentation dépend des conditions précises d'hygiène alimentaire et des réglementations, mais aussi de sa présentation, du cadre matériel et du climat relationnel. Une bonne alimentation fait partie intégrante de nos missions éducatives.

En tant qu'équipe pédagogique notre rôle est de veiller à la bonne alimentation des enfants, à la sécurité des régimes alimentaires dans le cadre des projets d'accueil individualisé : P.A.I ainsi qu'au respect des règles d'hygiène.

- **Procédure à tenir en cas d'accident**

Les personnes organisant l'accueil des mineurs ou leur représentant sont tenus d'informer sans délais le préfet du département du lieu d'accueil de tout accident grave ainsi que de toute situation présentant ou ayant présenté des risques graves pour la santé et la sécurité physique ou morale des mineurs.

Elles informent également sans délai de tout accident ou maladie les représentants légaux du mineur concerné. Si la situation ne met pas en danger l'enfant : contacter le directeur qui vous aidera dans la démarche à suivre et qui contactera le référent local de l'association en premier lieu. Si urgence, pour tout souci de santé, accident ou autre : téléphoner au 15 OU 112 (portable), appel obligatoire.

Avoir la fiche sanitaire et le PAI (s'il en a un) pour donner tous les renseignements médicaux utiles. Un médecin en ligne vous donnera la procédure à suivre. Bien décrire les symptômes, les circonstances, être précis.



**Attention** : il faut toujours un adulte présent auprès de l'enfant pour le rassurer et lui donner les soins jusqu'à l'arrivée des secours. C'est le médecin du SAMU qui prendra la décision des soins appropriés en fonction de l'urgence qu'il aura évalué. Ensuite le directeur contactera l'organisme puis la famille pour leur faire part de l'accident.

Si l'enfant doit être transporté à l'hôpital, il sera accompagné d'un adulte de l'équipe d'animation (dans le véhicule de secours) tant qu'il ne sera pas pris en charge par un adulte qui a l'exercice de l'autorité parentale.

#### **Après l'accident:**

- Remplir le cahier d'infirmierie.
- Remplir une déclaration d'accident.
- Écrire un rapport si l'accident représente une gravité (nom de l'enfant, le lieu, la date, l'heure, les causes, les circonstances, les animateurs responsables, les témoins, les personnes mises en cause, etc.).
- Tout accident grave sera déclaré auprès de la DDCS.

#### **Rappel** :

*Suite à un souci de santé ou autre, quand l'enfant est remis à la personne qui à l'exercice de l'autorité parentale, à un autre moment de la journée que lors du départ du soir, demander une décharge (toute autorisation doit être manuscrite, du premier au dernier mot, daté et signé.).*

#### **Lors de tout accident** :

- **Immédiatement** : prévenir les secours : **15 ou 112.**
- **Rapidement** : prévenir la direction, la hiérarchie, la famille.
- **Dans les 48 heures** : déclarer l'accident à l'assurance.
- **Déclarer par fax** à la DDCS si hospitalisation.

▪ **Incendie : conduite à tenir**

La direction prend connaissance du registre de sécurité et tient compte des observations qu'il contient. Elle doit le remplir et peut y apporter ses propres observations liées à la sécurité (éclairage, alarme, porte fermée, etc.).

L'exercice d'alerte et d'évacuation obligatoire consiste à sensibiliser l'ensemble du personnel et les enfants à la conduite à tenir en cas d'incendie (plan d'évacuation, consignes, liste des personnes, n° d'urgence, comportements, etc.).

Cet exercice permet d'évaluer la qualité du signal d'alerte, la durée d'évacuation, l'efficacité du parcours vers le point de ralliement, les comportements du public et le temps d'intervention des secours. Le bilan de l'exercice aidera à la préparation du prochain.

Il est conseillé de procéder à des exercices bien organisés, efficaces, calmes et sous forme ludique dès le début des vacances, avec l'ensemble des participants. (Règlement du 25 juin 1980 modifié art. R. 33)

- Donner l'alerte alarme.
- Appeler les pompiers.
- Faire évacuer les enfants et s'assurer de leur nombre.
- Faire l'appel et vérifier que personne ne reste dans les locaux.
- Certains animateurs s'occupent des extincteurs.
- Appeler le référent local de l'association.

Il est important de sécuriser les enfants, de les rassurer et de dédramatiser en ayant un discours et un comportement apaisant. Des animateurs sont toujours présents auprès des enfants.

## VI) L'accueil au quotidien

Avec les enfants l'équipe d'animation doit avant tout se mettre à l'écoute, et se doit de faire des efforts d'adaptation, comme le respect des rythmes de vie particulier. Nous devons prendre en considération qu'il y a des moments de vie dans la journée où il est plus facile d'obtenir leur attention (comme le matin ou entre 17h et 19h) et il faut tenir compte de ces périodes dans la programmation des activités. C'est pourquoi on doit alterner les moments d'activité, les temps calmes et les temps informels. Ces temps calmes ne doivent pas être imposés, mais proposés : ils doivent répondre à la demande des enfants et peuvent intervenir à la suite d'une activité ; mais ils peuvent aussi venir prendre la place de celle-ci, ainsi, si un enfant ne souhaite pas participer à une activité, il doit avoir la possibilité de prendre un livre et d'aller le regarder dans un coin tranquille, de dessiner ou d'utiliser un jeu.

### ▪ **Liberté de choix**

Le « laisser jouer » : si l'animateur est là pour jouer avec les enfants, cela n'est pas contradictoire avec le fait de les laisser par petits groupes jouer entre eux, sans que l'adulte ait besoin d'être forcément présent. Celui-ci reste à proximité, afin de pouvoir intervenir rapidement en cas de besoin, mais il laisse les enfants se débrouiller seuls.

On peut aussi présenter les différentes activités aux enfants et les laisser aller là où ils veulent ; il en est de même des « réunions » qui peuvent être organisées, il suffit de poser une question simple aux enfants et les écouter. Ils ont généralement plein de choses à dire et on peut ainsi les habituer à prendre part à l'organisation de leurs loisirs.

### ▪ **Faire une place aux parents**

À cet âge les enfants sont encore proches de leurs parents. Le moment de la séparation est parfois délicat à gérer. Il est nécessaire alors de rassurer l'enfant ce qui établit un sentiment de sécurité, puisqu'il voit qu'on prend soin de lui.

### ▪ **L'accueil des enfants porteurs de handicap**

L'accueil d'enfants handicapés dans un groupe d'enfants est un projet enrichissant pour tous. Cet accueil doit être intégré par l'équipe d'animation pour se fixer les objectifs et les moyens à même de faire grandir les uns et les autres : participer à leur insertion sociale, favoriser le respect de la différence et le respect des autres.

*« C'est l'indifférence aux différences qui fait la différence » Pierre Bourdieu.*

### **L'accueil d'un enfant handicapé demande une certaine préparation :**

- s'assurer que les locaux permettent l'accueil d'enfants handicapés, s'assurer que les salles d'activités présentent toutes les garanties de sécurité pour tous.
- se former en rencontrant des professionnels ou par des lectures, sans perdre de vue que chaque personne atteinte de handicap a sa propre histoire, ses propres exigences de reconnaissance, sa personnalité en pleine construction.
- prendre en compte les difficultés liées au handicap de l'enfant.
- intégrer un enfant porteur de handicap, c'est aussi prendre en compte ses propres besoins, lui permettre d'évoluer, de s'épanouir et de développer ses potentialités. Comme tout enfant, il aura besoin de temps libre pour s'épanouir, jouer et inventer des occupations. Il faut aussi respecter ses limites et sa différence qui le fera grandir et murir dans la société.

En conclusion, l'accueil de mineurs atteints de handicaps pourra se faire après concertation avec l'équipe éducative et la famille, afin de favoriser une intégration dans de bonnes conditions pour l'enfant.

#### ▪ **La baignade**

Les activités de baignades se déroulent soit dans les piscines où les baignades sont aménagées et surveillées, soit dans des lieux de baignades présentant des conditions satisfaisantes de sécurité.

##### Le responsable du groupe doit :

- Signaler la présence de son groupe au responsable de la sécurité.
- Se conformer aux prescriptions de ce responsable et aux consignes et signaux de sécurité.
- Prévenir le responsable de la sécurité ou de l'organisation des sauvetages et des secours en cas d'accident.
- S'assurer de la présence d'un animateur pour 5 enfants de moins de 6 ans.

L'existence d'un service de surveillance local ne décharge pas l'encadrement et la direction du centre de leur responsabilité propre.

##### Encadrement et effectifs : Pour les enfants de plus 6 ans :

- 40 enfants au maximum dans l'eau.
- 1 animateur pour 8 enfants sera présent dans l'eau.

▪ **Repos et rythme de l'enfant**

**Le temps calme :**

Un moment calme est nécessaire après le déjeuner avec possibilité de repos, lecture, jeux de sociétés, discussions (à doser selon les âges, la fatigue, les locaux, le nombre d'animateurs disponibles). Des moments de décompression, notamment après l'activité, sont nécessaires avec présence d'animateurs et une certaine prise en charge informelle (chants, jeux, discussions).

**Présence et rôle de l'animateur :** La présence de l'animateur est indispensable, il doit savoir doser son intervention (autorité calme, rassurante.) il est important de faire preuve de présence et d'écoute (c'est l'instant des petites confidences) et de savoir sécuriser.

▪ **Organisation des repas**

**La restauration :**

La restauration a lieu dans le réfectoire scolaire qui se trouve à proximité du centre de loisirs, les repas seront fournis par un traiteur en liaisons chaude « la cuisine de Bruno »

- Horaires des repas :

Le repas se déroule de 12h00 à 13h15.

Pour une bonne organisation du repas chacun devra s'investir et se Co-responsabiliser afin de :

- **Servir** les repas.
- **Débarrasser** les tables.
- **Se répartir** au niveau des tables pour aider les enfants à manger.

Il convient d'être vigilant au respect des différents régimes alimentaires des enfants que nous accueillons (« régime sans porc » et parfois certaines contre-indications alimentaires à respecter.)

Le placement est entièrement au choix de l'enfant.

Il est possible de se déplacer avec autorisation de l'animateur pour un motif précis (notamment pour aider aux services, eau, distribution du pain).

Les enfants participent au débarrassage de la table, en empilant assiettes, verres, couverts et au nettoyage des tables.

L'animateur doit intervenir sans pour autant forcer à manger ; il peut par sa capacité de conviction, sa bonne humeur, son plaisir personnel à manger, inciter les enfants à goûter, à manger. L'animateur donne l'exemple, « donne le ton ». Il est donc indispensable qu'il mange de tout avec bonne humeur (sans dénigrer les plats).

L'ambiance du repas est fondamentale et c'est l'occasion pour être particulièrement à l'écoute des envies, des souhaits ou des problèmes des enfants.

Si un plat semble poser un problème d'hygiène alimentaire, l'animateur reste discret, met le plat à l'écart et prévient immédiatement le directeur qui est responsable et qui doit donc prendre une décision.

Le respect de chacun demande que l'on prenne en compte les régimes médicaux ou alimentaires. Il est important de veiller à en informer suffisamment tôt le personnel de cuisine ; le directeur doit alors veiller à leur respect.

On peut parler à table sans crier ; il sera donc judicieux de veiller à chaque table à contrôler le niveau sonore, plutôt que de recourir au « hurlement » à travers toute une salle.

Des règles basées sur le respect d'autrui et de soi-même s'imposent ; l'éducation d'un enfant à table consiste aussi à lui apprendre des gestes simples et efficaces (tenir les couverts, couper) et d'une manière plus générale, le sens pratique.

Le goûter aura lieu au retour de l'activité de l'après-midi. C'est un moment calme important qui est l'occasion d'échanger et de parler de ce qui s'est passé dans la journée, ce qu'ils ont aimé ou non. Le goûter est aussi une bonne illustration de ce qui peut être proposé en matière d'autonomisation. On pense qu'à cet âge, il est difficile de laisser les enfants faire tout seul. Pourtant, plutôt que de leur préparer une tartine de confiture, on peut leur donner l'occasion de le faire eux-mêmes, même s'ils en mettent partout. On peut toujours essayer, l'important étant de leur permettre d'agir de façon autonome. Les plus grands peuvent aussi aider les plus jeunes, s'ils ont du mal à se débrouiller. On peut également leur donner des responsabilités comme débarrasser la table ou laver les verres et les couverts

#### ▪ **Les sorties, les déplacements**

En groupe, il faut veiller à sa cohésion et à son accompagnement, surtout aux intersections. Un enfant n'a pas les mêmes capacités d'évaluation des dangers que l'adulte : véhicules cachés, évaluation des distances, de la vitesse et des bruits. Le taux d'encadrement est identique à celui d'une activité.

#### **Principes de base d'encadrement des sorties :**

- Avant de sortir :

- ✓ Établir un listing des enfants (en double : 1 pour l'animateur et 1 pour la direction) : doit figurer sur le listing : la date de sortie, le nombre d'animateurs ainsi que leurs prénoms, le nombre d'enfants ainsi que leurs noms et prénoms, le lieu de la sortie et un itinéraire si nécessaire, l'heure de départ et de retour, l'activité prévue, le numéro de portable des animateurs, de l'accueil et de la DDCS.
- ✓ Prendre les fiches sanitaires et les trousseaux à pharmacie, carte téléphonique, eau, numéro de téléphone d'urgence, les PAI, les médicaments nécessaires à certains enfants, des mouchoirs en papier, des changes.

- ✓ Faire l'appel des enfants et compter.
- ✓ Prévoir des petits groupes de 20 à 24 enfants environ. Établir les règles avant de partir (deux par deux sur le trottoir, ne pas courir, rester calme, éviter de se chamailler ou de se bousculer, regarder devant,...). Se placer devant le groupe et demander qu'aucun enfant ne vous dépasse.
  - Traversée de rues :
- ✓ Traverser aux passages piétons.
- ✓ Bloquer la rue, un animateur de chaque cotés de la rue, puis donner le feu vert aux enfants pour traverser.

### **Activités de plein air (bois, parc, etc.) :**

Les animateurs doivent toujours avoir à portée de vue et de voix les enfants faisant partie de leur groupe. Ils doivent délimiter un terrain et s'assurer que tous les enfants aient bien intégrer cette délimitation.

### ▪ **Transport**

#### - **En car**

#### Les obligations du directeur :

Quelque soit le déplacement les règles élémentaires de sécurité et de prudence doivent être respectées. L'organisateur est responsable du choix du transporteur. Des précautions indispensables sont à prendre par le responsable du transport :

Désignation d'un chef de convoi (il sera l'interlocuteur avec le chauffeur ; il vérifiera le placement des enfants et des animateurs ; à la sortie du car il s'assure qu'il ne reste aucun enfant dans le car et récupère les oublis éventuels.). Il doit avoir en sa possession de la liste des enfants et numéros de téléphone, de la destination et de l'itinéraire.

Le port de la ceinture est obligatoire dans les cars qui en sont équipés.

Vérifier que le transporteur remplit toutes les obligations réglementaires, notamment qu'il dispose du logo « transport d'enfants ».

Prévoir une trousse à pharmacie, de l'eau, les fiches sanitaires.

## *VII) Rôle de l'équipe*

### *a) Les compétences de l'animateur :*

- **Coopérer à l'action** d'une équipe d'animation aux différents stades de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation d'un projet pédagogique.
- **Encadrer un groupe** d'enfants dans les différents moments de la vie quotidienne d'un accueil de loisirs.
- **Animer un groupe** d'enfants au moyen d'activités de loisirs dans le cadre d'un accueil de loisirs.
- **Transmettre** les éléments théoriques et pratiques d'une activité à dominante technique à des enfants.

L'animateur participe, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre du projet pédagogique en référence au projet éducatif. Il encadre la vie quotidienne, les activités et la vie collective. Il participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs dont les parents. Il favorise l'expression des besoins, des envies et des projets. Il favorise la participation de ceux-ci à la construction de leurs vacances et de leurs loisirs.

### ▪ **Le rôle de l'animateur, celui-ci doit :**

- Assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants.
- Favoriser l'épanouissement de l'enfant.
- Être ponctuel et assidu à tous les temps de vie.
- Être pédagogue (savoir transmettre des savoirs, des connaissances).
- Être à l'écoute et disponible.
- Être force de proposition.
- Transmettre des valeurs en accord avec le projet pédagogique.
- Être un référent pour l'enfant, il doit avoir un comportement respectable et respectueux.

### *b) L'assistant sanitaire*

Un registre mentionnant les soins administrés aux mineurs est tenu. Le suivi sanitaire est tenu par une personne désignée, ici, titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS ou PSC1).

### ▪ **L'assistant sanitaire est :**

Un acteur majeur de la prévention des risques.

À l'écoute des enfants, il contribue à gérer l'affectif et assure leur bien-être psychologique, par une veille discrète mais efficace.

Il s'assure de la santé de tous les enfants.



### *c) La direction*

Le directeur et son adjoint sont responsables de leur équipe (animateurs, personnel de service). L'équipe de direction est force de proposition sur la pédagogie et l'animation ; elle met en œuvre un dispositif permettant à son équipe de s'approprier le projet éducatif de l'employeur pour le décliner en projet pédagogique.

Elle est garante de la mise en place de ce projet. Tout au long des vacances, et des mercredis ainsi que lors du bilan, la direction doit assumer les fonctions de coordination, d'organisation, de gestion, d'évaluation afin de permettre à chacun des membres de l'équipe d'être partie intégrante du projet pédagogique.

Elle développe également le partenariat et la communication entre tous les acteurs dont les parents. L'évaluation des stagiaires BAFA, BAFD, BPJEPS, et autres se fait en lien avec le projet pédagogique. Elle s'organise à un moment adapté et distinct des activités ; ce moment se déroule en compagnie du stagiaire avec qui le directeur et/ou son adjoint échangent à partir de critères d'évaluation clairement établis avant le début de la pratique.

#### ▪ **Le rôle du directeur, celui-ci doit :**

- Respecter toute les réglementations en vigueur.
- Être garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants.
- Être garant de la bonne tenue des documents administratifs auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.
- Animer son équipe et insuffler une dynamique.
- Avoir un rôle formateur auprès des animateurs en réunion et sur le terrain.
- Représenter l'association auprès du public, dans ce cadre il doit avoir une attitude respectueuse et d'empathie.
- Être garant de la propreté et de la bonne utilisation des locaux.

La relation directeur/animateurs est le calque de la relation animateurs/enfants. Une fois la sécurité morale physique et affective des enfants et des animateurs assurée, le rôle du directeur est très clair, vis-à-vis des animateurs, il doit tout mettre en œuvre pour que ceux-ci passe une bonne journée de travail et pour cela, mettre à disposition tous les moyens (matériel, humain, temporel, spatiaux) dont ils ont besoins.

Le directeur devra établir un rapport de direction. Le rapport de fin de direction doit être objectif et impartial, car il sera déterminant dans les futurs choix de programme, il devra y apparaître les différents problèmes rencontrés et ce qui, au contraire à semblé à l'équipe d'animation positif, et les suggestions pour les futures vacances.

#### *d) Les réunions*

Chaque réunion débutera par la présentation des objectifs, du déroulement et de l'ordre du jour établi par le directeur ; il y aura des phases de production et de réflexion, des synthèses partielles et ce sera l'occasion pour chacun des membres de l'équipe de fournir un travail axé sur la pédagogie (acte éducateur), ce sera un moment d'échange et de mutualisation de l'information pour permettre une progression de chaque individu et donc de l'équipe.

Nous ferons un point, sur les différentes difficultés rencontrées, sur le groupe d'enfants, sur les ressentis et sur les différents questionnements qui peuvent être rencontrés.

L'entraide et la solidarité au sein de l'équipe seront des éléments indispensables, car nous serons amenés à développer de l'alliance objective et coopérative tout au long de l'année afin d'assurer son bon déroulement.

En fin de réunion le directeur réalisera une synthèse des échanges, et relira les décisions prises sur les différents thèmes abordés.

Une fiche d'évaluation fera l'objet d'un bilan individuel et une réunion de fin de séjour sera l'occasion d'un bilan collectif.

#### *e) Évaluation des animateurs :*

Des entretiens individuels seront organisés afin d'évaluer vos compétences. Ces entretiens permettront de faire le point sur :

- Votre travail
- Revoir ensemble votre méthode
- Proposer des solutions face à des difficultés rencontrées
- Évaluer vos connaissances

## VIII) Critères d'évaluation

La structure pourra être évaluée selon deux grands critères :

### *a) Quantitatifs :*

- La fréquentation des enfants durant les mercredis et les vacances scolaires
- L'assiduité des enfants
- Le nombre de parents qui participent aux événements de l'accueil de loisirs
- Le nombre d'animateurs assidus les mercredis et les vacances.

### *b) Qualitatifs :*

- La qualité des locaux de l'accueil de loisirs
- La qualité des animations réalisées
- Le bien-être des enfants et leur épanouissement
- L'implication de l'équipe et des parents

## *IX) Conclusion*

Avant de proposer une activité aux enfants, nous devons réfléchir à ce qu'elle apportera aux enfants. Nous devons l'adapter aux besoins et aux désirs de l'enfant, et garder en tête qu'elle n'est que « prétexte » à faire grandir l'enfant, à l'accompagner vers sa vie de futur jeune adulte.

L'animateur se doit de transmettre différents savoirs, et ne pas en privilégier qu'un seul :

- **Le savoir** : transmettre à l'enfant des connaissances théoriques.
- **Le savoir-faire** : créer un environnement favorable à l'acquisition de connaissances pratiques.
- **Le savoir-être** : créer un environnement favorable pour que l'enfant comprenne et acquière des connaissances et pratiques de comportement en société (le savoir-vivre, la notion de citoyenneté, etc.)
- **Le savoir-devenir** : créer un environnement propice à l'acquisition de moyens, d'instruments pour que l'enfant puisse évoluer par lui-même, c'est-à-dire lui permettre de choisir, d'élaborer et de vivre des projets.
- **Le savoir faire-faire** : créer un environnement favorable pour que l'enfant apprenne, teste, manipule des outils qui lui permettent de transmettre ses savoirs à d'autres.

Permettre à l'enfant de trouver progressivement sa place dans la société, c'est agir auprès de lui et avec lui, en prenant en compte l'ensemble de son temps de vie, en multipliant les occasions qui lui sont offertes de découvrir et de comprendre les différents aspects de son environnement, en lui permettant d'exercer différents rôles dans des groupes diversifiés, d'y prendre des responsabilités et d'acquérir de l'autonomie.

Le jeu fait partie des besoins fondamentaux de l'enfant, il est un moyen privilégié de répondre à ces différentes nécessités.

L'animateur doit être attentif à chaque enfant et doit prendre en compte toutes ses actions et lui donner les signes de reconnaissance dont il a besoin. Pour se situer, pour apprendre à vivre en société, l'enfant à besoin de points de repères, il en trouvera certains tout seul, d'autres lui seront donnés par d'autres enfants, il ira enfin en chercher d'autres vers les adultes. Le rôle de l'animateur est alors de l'aider à formuler clairement ce qui lui pose problème, ce qui lui permettra, généralement, de formuler vraiment ce qu'il ressent, puis de trouver lui-même la solution.

Vouloir lui trouver tout de suite la solution à sa place sans l'écouter le maintiendrait dans une position d'assisté, de demandeur dépendant. L'enfant n'attend pas forcément des conseils, mais peut être simplement une écoute attentive de ses sentiments. Le croire capable de résoudre ses problèmes, c'est le rendre capable et confiant en lui.

Le projet se donne pour premier but de faire passer de bonnes vacances aux enfants. Il est important de développer la notion de citoyenneté chez l'enfant afin qu'il puisse s'épanouir dans son environnement naturel et social. D'autre part, la liberté d'expression et d'action lui permettra de devenir à terme un adulte responsable de ses choix.